

Budget—M. Crosbie

Et que s'est-il produit au juste? L'Alberta n'a reçu aucune assistance. Il constitue un cas particulier, puisqu'il n'a pas de taxe de vente. La Colombie-Britannique et la Saskatchewan ont fait l'objet d'un cas particulier. Ces provinces voulaient supprimer la taxe de vente pendant neuf mois et la réduire de 2 p. 100, ce qui a été accordé par le ministre des Finances et le premier ministre. Donc il y a eu un cas particulier.

Si l'on examine la situation de la taxe de vente sur l'ensemble du territoire, on constate toutes sortes d'exceptions. Terre-Neuve exempte déjà le vêtement, la chaussure et l'électricité. Même chose pour l'Île-du-Prince-Édouard. Il n'y a pas deux provinces qui ont les mêmes exemptions. A Terre-Neuve la taxe de 11 p. 100 ne s'applique même pas aux vêtements et à la chaussure. Donc il y a des cas particuliers. D'un bout à l'autre du Canada il y a des cas particuliers, les exemptions sont différentes. Les taux ne sont pas les mêmes. Ils varient, monsieur l'Orateur, de 5 p. 100 à 11 p. 100 dans le cas de Terre-Neuve. Donc les taux sont différents d'un bout à l'autre du pays.

La réduction qui a été appliquée comme suite au budget du ministre est discriminatoire, parce que dans une province elle fait économiser 7 p. 100 au consommateur alors qu'ailleurs les pourcentages varient suivant le taux de la taxe de vente qu'il payait auparavant. Alors, il y a une différence. Les cas diffèrent d'une province à l'autre. Cela aurait voulu dire une réduction de 25 p. 100 pour les Québécois s'ils avaient accepté une baisse de 3 p. 100—27 p. 100 à Terre-Neuve; 24 p. 100 en Ontario et en Colombie-Britannique, parce que leur taux est moins élevé; 37 p. 100 dans les Maritimes et 40 p. 100 au Manitoba et en Saskatchewan, si l'on acceptait la proposition fédérale. Il y a donc de toute façon une différence entre les provinces. Cette proposition traitait les consommateurs de chaque province différemment.

Toutefois, le Québec a réagi, disant qu'il n'acceptait pas de procéder ainsi, que l'on voulait aider non seulement les consommateurs mais certaines industries du Québec. Cette province veut donc supprimer la taxe de 8 p. 100 qui s'applique aux meubles, aux chaussures, aux vêtements et quel était le quatrième—les textiles. C'est ce que la province voulait faire. Le gouvernement fédéral a répondu que le Québec perdrait 226 millions de dollars s'il ne consentait pas à réduire la taxe de vente de 3 p. 100 pour six mois sur toute la ligne. Le gouvernement a promis de combler les deux tiers des pertes si la province fournissait l'autre tiers à condition qu'elle fasse ce qu'on lui demande. C'est-à-dire que le gouvernement fédéral fournirait 184 millions de dollars et que la province en fournirait 42 millions, si elle faisait ce qu'on demande. Si la province acceptait l'ukase du fédéral, c'est le montant qu'elle obtiendrait du gouvernement fédéral.

Quoi qu'il en soit, les représentants de la province ont refusé. Ils désirent supprimer la taxe de 8 p. 100 dans quatre secteurs déterminés. Cela ne rend pas le cas du Québec différent de celui de Terre-Neuve. Terre-Neuve n'impose aucune taxe sur les vêtements actuellement, ni sur les chaussures, mais cette mesure permettra d'aider les consommateurs qui achètent des vêtements, du textile, des chaussures et des meubles; et cela permettrait d'aider le secteur manufacturier du Québec qui a beaucoup d'importance en ce domaine. Que peut-on reprocher à cette proposition, monsieur l'Orateur? Que peut-on lui reprocher? Il s'agit de la taxe provinciale. Les députés d'en face ne

peuvent-ils se rendre compte que c'est empiéter terriblement sur les droits et la compétence de la province que d'essayer d'obliger une province à accepter une mesure qu'elle refuse.

Vous avez remarqué hier, au cours de la période des questions, quand notre chef (M. Clark) ainsi que le député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald) ont mentionné ces directives à l'intention des groupes de consultation que le ministre de l'Industrie et du Commerce a émises—c'est de ce ministère que je les ai obtenues ce matin.

Et nous regardons à la page 19 de ce rapport, où il est question de rajustement industriel, et nous lisons ce qui suit à la page 18:

Une analyse des perspectives industrielles révèle que, même dans une économie soutenue, des problèmes particulièrement difficiles de rajustement industriel comportant une contraction marquée de l'embauche sont prévus dans des secteurs comme les industries du cuir, des textiles et du vêtement, du meuble et de la construction navale. Ces industries emploient au total quelque 244,000 travailleurs. . .

Et plus loin:

Le processus régional d'activité industrielle rend la question du rajustement plus problématique. Les secteurs précités qui connaissent de sérieux problèmes de rajustement sont généralement concentrés au Québec.

La propre étude du gouvernement le montre. Il prédit une contraction importante dans le cuir, le textile, le vêtement et le meuble et dit que les problèmes sérieux sont généralement concentrés au Québec. Et quand le gouvernement du Québec essaie d'utiliser cette offre fédérale pour aider ces secteurs, le gouvernement fédéral dit non et essaie ensuite de prétendre qu'il est en quelque sorte criminel, que c'est un geste séparatiste du Parti québécois que d'avoir fait cette autre suggestion.

Monsieur l'Orateur, il ne peut y avoir de relations fédérales-provinciales satisfaisantes et sans heurts avec le gouvernement actuel quand celui-ci continue d'afficher ce genre d'attitude à Ottawa. Cela montre bien pourquoi le premier ministre est le dernier homme au Canada à pouvoir jamais résoudre notre problème d'unité vis-à-vis du Québec. Il est trop raide, trop inflexible. Il refuse de bouger. Il a ses propres idées fixes et se fiche de ce que pensent les provinces ou la province de Québec ou la population de la province de Québec. Il va leur imposer sa façon de voir. C'est son attitude.

Comment le Canada peut-il survivre si Ottawa continue à manifester ce genre d'attitude? A mon avis, monsieur l'Orateur, il ne survivra pas. On s'en est rendu compte à la façon dont le ministre chargé des Affaires urbaines a agi aujourd'hui quand il a présenté son argumentation stupide, à la façon d'agir du ministre des Finances, à la façon d'agir du premier ministre vendredi quand il a essayé de donner l'impression que tous ceux qui pensaient que la politique de son gouvernement n'était pas judicieuse étaient séparatistes. Le Canada est au bord de la ruine si la majorité des Canadiens avale ce genre de foutaise. Qu'est-ce que le ministre des Affaires urbaines a trouvé à dire aujourd'hui pour justifier cette attitude? D'ailleurs, je n'ai pas le temps d'en parler, mais nous savons tous que les quatre premiers ministres de l'Ouest ont dit qu'il s'agissait d'une intrusion dans les affaires fédérales-provinciales, d'un procédé révoltant et que les commentaires incroyables du premier ministre pourraient nuire aux discussions en cours sur l'unité nationale. Nous savons tous ce qu'ils ont dit et à quel point ils ont raison. Et cette ingérence du fédéral les ennuie beaucoup, même s'ils ont tous accepté ce qu'il leur était proposé car, je le répète, sauf pour le Québec, il s'agissait d'une offre qu'on pouvait difficilement refuser.